

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 46/001/2009 – ÉFAI

6 janvier 2009

AU 01/09 Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements / Procès inique

RUSSIE Mourad Akhmedovitch Gassaïev (h), 34 ans

Mourad Akhmedovitch Gassaïev, citoyen russe d'origine tchéchène, a été extradé en Russie par les autorités espagnoles le 31 décembre. Il est actuellement détenu à Moscou, mais devrait bientôt être transféré dans un centre de détention provisoire dans le Caucase du Nord, région du sud de la Russie. Amnesty International craint que cet homme ne soit soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements, et il risque d'être jugé dans le cadre d'une procédure inéquitable.

Selon les autorités russes, Mourad Gassaïev est membre d'un groupe armé nommé *Khalifat* et « a participé à plusieurs attentats terroristes visant des représentants de l'État et des agents des forces de l'ordre dans le Caucase du Nord », notamment à une attaque armée perpétrée en juin 2004 contre un bâtiment du ministère de l'Intérieur dans la capitale de la République de l'Ingouchie, Nazran.

Amnesty International sait qu'un homme condamné pour cet attentat a nommé Mourad Gassaïev lorsqu'il a été interrogé au sujet de ses complices. Il a indiqué au Centre russe « Mémorial » de défense des droits humains qu'il avait été arrêté en janvier 2005 et torturé au cours des interrogatoires, et qu'il avait donné le nom de Mourad Gassaïev mais qu'il était revenu entièrement sur ses déclarations au moment de son procès.

Mourad Gassaïev affirme qu'en août 2004, il a été torturé et interrogé au sujet de l'attentat de juin 2004 par des représentants du bureau central du Service fédéral de sécurité (FSB) en Ingouchie. Après trois jours de torture, il a été emmené à bord d'une camionnette et relâché en rase campagne.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La demande d'extradition de Mourad Gassaïev a été approuvée après que les autorités russes ont fourni des « assurances diplomatiques » indiquant qu'il pourrait recevoir des visites de représentants du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) pendant sa détention. Cependant, cet organe du Conseil de l'Europe n'a pas été informé de cet accord au préalable, et lorsqu'il en a pris connaissance, il a immédiatement fait savoir aux autorités espagnoles qu'il n'était pas en mesure de confirmer les engagements pris en son nom. Malgré cet avertissement, les autorités espagnoles ont procédé à l'extradition de Mourad Gassaïev en partant du principe que l'ambassade d'Espagne à Moscou contrôlerait ses conditions de détention. Selon le ministère espagnol de la Justice, cette mission diplomatique n'a jamais accompli une telle tâche, mais d'autres ambassades ont assumé une fonction de surveillance similaire, bien qu'avec « certaines difficultés », par le passé.

Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains présentes dans cette région ont enquêté ces dernières années sur de nombreux cas de personnes (souvent des hommes appartenant aux minorités tchéchène et ingouche) inculpées et reconnues coupables d'infractions liées au terrorisme sur la base d'« aveux » et de témoignages obtenus par la contrainte ou la torture. L'organisation a conclu que les personnes accusées d'actes terroristes sont susceptibles de ne pas bénéficier d'un procès équitable en Russie et courent de grands risques de se voir infliger des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites que vous craignez que Mourad Gassaïev, qui a été extradé par les autorités espagnoles le 31 décembre, ne soit soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements par des représentants des forces de l'ordre pendant sa détention ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues par les droits russe et international de veiller à ce que les détenus ne soient pas victimes de telles atteintes ;
- faites-leur remarquer que Mourad Gassaïev doit bénéficier de toutes les garanties prévues par les droits russe et international pendant sa détention, notamment en étant autorisé immédiatement à consulter un avocat qu'il aura choisi, à entrer en contact avec sa famille et à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- exhortez les autorités, si cet homme est inculpé d'une infraction reconnue par la loi, à le juger dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité.

APPELS À : Veuillez noter que les télécopieurs peuvent être éteints en dehors des heures de bureau [heure locale : GMT +4].

Procureur général de la Fédération de Russie :

Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's office
Ul.B.Dimitrovka, d.15a
125993 Moscow, GSP-3, Fédération de Russie
Fax : +7 495 692 17 25

Formule d'appel : *Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,*

Directeur du Comité d'enquête du bureau du procureur général :

Deputy Prosecutor General
Alexandr Ivanovich Bastrykin
Prosecutor General's office
Ul.B.Dimitrovka, d.15a
125993 Moscow, GSP-3, Fédération de Russie
Fax : +7 495 692 17 25
+7 495 692 28 61

Formule d'appel : *Dear Deputy Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général adjoint,*

Directeur général du Service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie :

Alexandr Vasilievich Bortnikov
Federal Security Service
Lubianskaia pl., d.2
Moscow 101000, Fédération de Russie
Fax : +7 495 625 05 78

Formule d'appel : *Dear Director General, / Monsieur,*

COPIES À :

Médiateur de la Fédération de Russie :

Vladimir Petrovich Lukin
Ul. Miasnitskaia, 47
107084 Moscow, Fédération de Russie
Fax : +7 495 607 39 69

Ambassadeur d'Espagne :

D. Juan Antonio March Pujol
Embassy of Spain in Russia
Ul. Bolshaya Nikitskaya,50/8.
Moscow 121069, Fédération de Russie

Fax : +7 495 291 91 71

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 FÉVRIER 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.